



Association des Gardes Piégeurs Assermentés Cynégétiques Halieutiques de la Somme



Mail: agpachs@gmail.com

Tel: 06.82.67.01.19

Site: Internet: www.agpachs.fr

Bilan annuel de captures Saison de piégeage : Du 1^{er} juillet 201...Au 30 juin 201...

Piégeur :

Nom :Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Numéro d'agrément :

Espèces susceptibles D'être classées Nuisibles, et autre (relâchées)	PRELEVEMENT PAR COMMUNE									
	Commune de :		Commune de :		Commune de :		Commune de :		Commune de :	
	
	Destruction pièges, fusil	chasse								
Renard										
Fouine										
Putois*										
Martre*										
Belette										
Hermine*										
Lapin										
Rat musqué										
Ragondin										
Raton laveur										
Chat *(1)										
Blaireau*										
Corbeau freux										
Corneille noire										
Pie bavarde										
Geai des chênes										
Etourneau										
Rapaces *										
Autres										

Chaque piégeur à l'obligation de renvoyer un bilan annuel de captures avant le 30 septembre
à : **A G P A C H S : 679 rue la barre 80150 MACHY**

Il est souhaitable de les transmettre sans attendre dès le 1er juillet.

(1) Chat domestique ne concernent que les animaux capturés accidentellement et relâchés.